NATIONS UNIES **EP**

Programme des Nations Unies pour

Distr.
RESTREINTE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/45/Add.1
24 mars 1999

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Vingt-septième réunion
Montréal, 24-26 mars 1999

Additif

SECTEUR DE LA PRODUCTION

I^re^ partie: Rapport du Sous-groupe sur le secteur de la production

Ire PARTIE : RAPPORT DU SOUS-GROUPE SUR LE SECTEUR DE LA PRODUCTION

1. Le Sous-groupe sur le secteur de la production a tenu sa huitième réunion le 13 janvier 1999 à Paris et sa neuvième réunion le 21 mars 1999 à Montréal, comme il le précise dans son rapport à la vingt-sixième réunion du Comité exécutif. La réunion du mois de janvier a accueilli les représentants du Canada, de la Chine, de l'Inde, de l'Italie et des États-Unis d'Amérique. La réunion du mois de mars a accueilli les représentants du Brésil, du Canada, de la Chine, de l'Inde, de l'Italie et des États-Unis d'Amérique. Les représentants du Fonds multilatéral et de la Banque mondiale ont assisté aux deux réunions. Le Canada a continué à agir à titre de coordonnateur des travaux et des réunions du Sous-groupe pendant cette période.

2. Le rapport du Sous-groupe souligne les faits saillants et les étapes importantes franchies par le Sous-groupe, et contient des recommandations précises sur le secteur de la production de la Chine aux fins d'approbation par le Comité exécutif.

3. Au cours de la réunion du mois de janvier, le Sous-groupe a assisté à des présentations de la part du conseiller ayant effectué les vérifications techniques pour la Chine et l'Inde, et de la Banque mondiale sur les propositions de la Chine et de l'Inde. Plusieurs questions sur les données contenues dans les rapports de vérification technique ont été soulevées et soumises à des débats pendant la réunion. Certaines questions ont eu droit à une réponse de la part du conseiller tandis que d'autres devront faire l'objet de recherches plus approfondies et d'un examen possible des résultats. Le Sous-groupe a demandé au conseiller d'examiner certains points des rapports techniques de la Chine et de l'Inde. Il fut convenu que le Sous-groupe n'appuierait aucun rapport de vérification technique et que les rapports pourraient être utilisés comme documents de référence. Les questions en suspens sur les rapports pourraient être envoyées au Secrétariat et au Sous-groupe et conservées dans les dossiers avec les rapports de vérification technique. Les travaux du conseiller sur les vérifications techniques de la Chine et de l'Inde sont terminés.

4. Le Sous-groupe est également convenu de l'approche suivante pour ses travaux précédant la vingt-septième réunion du Comité exécutif : La Chine et l'Inde pourraient présenter leurs propositions de projets respectives et le Canada-Italie-États-Unis d'Amérique prépareraient des projets d'accord à partir des propositions de projets, le projet de guide sur le financement des fermetures (y compris les fermetures graduelles) des usines de fabrication d'ODS et les rapports de vérifications techniques. Le Sous-groupe est également convenu qu'il serait utile d'organiser des réunions bilatérales officieuses sur les propositions des différents secteurs afin de faire avancer les débats sur les deux propositions et augmenter les chances de présenter des accords de consensus à la prochaine réunion du Comité exécutif. Ainsi, le Canada, la Chine et les États-Unis d'Amérique se sont réunis à Washington le 9 mars 1999 et le Canada, l'Inde et les États-Unis d'Amérique se sont rencontrés à Montréal le 20 mars 1999.

5. La neuvième réunion du Sous-groupe, à Montréal, a examiné le projet d'accord pour le secteur de la production de la Chine et les questions en suspens sur un accord possible pour le secteur de la production de l'Inde. La situation des travaux sur le secteur de la production de l'Inde est la suivante : deux documents ont été présentés au Sous-groupe. Ils sont joints aux

documents de la présente réunion du Comité exécutif (UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/45, II^{e} Partie c) et IV^{e} Partie). Ce Sous-groupe n'a pas atteint un consensus sur la proposition pour le secteur de la production de l'Inde malgré l'immensité de la tâche abattue au cours de l'année en matière de communication des données, de la tenue de vérifications techniques, de la préparation d'une proposition de projet et d'un projet d'accord, et de l'énorme travail fait au pays même et les nombreuses discussions entre les membres du Sous-groupe.

6. En ce qui concerne le secteur de la production de la Chine, le Sous-groupe a le plaisir de d'annoncer qu'un accord a été conclu. Par conséquent, le Sous-groupe aimerait recommander l'approbation de l'accord proposé pour le secteur de la production de la Chine (UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/45/Corr.2). Cet accord proposé est le résultat de plusieurs années de travail par les membres du Comité exécutif, de la Banque mondiale, du Secrétariat du Fonds multilatéral et des autres parties ayant collaboré au dossier. Nous attirons plus particulièrement l'attention sur les membres sortants et les membres actuels, dont M. David Clare, qui persévéraient à trouver une solution positive à un problème complexe. Tous les membres méritent nos félicitations pour leurs efforts et leur collaboration.

7. Le Sous-groupe recommande également que le Comité exécutif charge le Sous-comité sur l'examen des projets de surveiller, en prenant connaissance des programmes de travail annuels et de demandes de financement, l'exécution de l'accord proposé pour le secteur de production de la Chine et de ses dispositions, et de rapporter tout écart au Comité exécutif.

8. Le Sous-groupe désire rappeler aux membres du Comité exécutif que le Comité a adopté plusieurs décisions dans ses réunions de 1997 et de 1998 qui fournissent les grandes lignes des démarches à respecter lors des demandes de compensation pour la fermeture d'usines/secteurs de la production (par ex., communication des données sur le pays, plans de secteur, vérifications techniques, préparation de propositions de projets). Le Sous-groupe recommande que le Comité exécutif demande aux Parties de faire parvenir ces demandes au Secrétariat et que le Secrétariat en informe le Sous-groupe, afin d'assurer que le Sous-groupe examine ces demandes, et informe également la Partie demanderesse du processus établi et des décisions pertinentes du Comité exécutif.

9. Le représentant de l'Inde a informé le Sous-groupe qu'une proposition demandant une compensation pour les fonds de préparation de projets pour la fermeture de la production de tétrachlorure de carbone dans la République démocratique populaire de Corée avait été reçue et remise au Secrétariat.

10. Le Sous-groupe est convenu qu'il se réunira au besoin en vertu de son mandat et des progrès réalisés sur les points de discussion en suspens.